



« R ME 2020 »

LE DIALOGUE DES DOCTRINES CONSTITUTIONNELLES
VERS L'UNITÉ TRANSFRONTALIÈRE DU DROIT CONSTITUTIONNEL ?

COLLOQUE FRANCO-ITALIEN POUR LES 10 ANS DE LA CJRC

JEUDI 28 OCTOBRE 2021

Faculté de Droit
Université « Roma Tre »



VENDREDI 29 OCTOBRE 2021



Faculté de Droit
Université « Roma Tre »

SAMEDI 30 OCTOBRE 2021

Palazzo della Consulta
Cour constitutionnelle
de la République italienne



UNIVERSITÉ
FRANCO
ITALIENNE



La Francia in Italia
Ambasciata di Francia in Italia

« R ME 2020 »

P R O G R A M M E

JEUDI 28 OCTOBRE

Faculté de Droit

Université «Roma Tre»



- ACCUEIL DES PARTICIPANTS (16h00) -

L'accueil sera effectué dans le respect des dispositions anti-CoViD/19

- MOTS DE BIENVENUE (17h00) -

Par ordre alphabétique

Marta CARTABIA	<i>Présidente du Comité scientifique</i>
Carlo COLAPIETRO	<i>Président du CRISPEL - Université « Roma Tre »</i>
Marilisa D'AMICO	<i>Présidente de l'Association «Gruppo di Pisa»</i>
Jean-Philippe DEROSIER	<i>Fondateur de la CJRC</i>
Thierry DI MANNO	<i>Directeur du CDPD-JCE - Université de Toulon</i>
Massimiliano FIORUCCI	<i>Doyen de la Faculté de Sciences de la Formation</i>
Gohar GALUSTIAN	<i>Présidente de la CJRC</i>
Anne LEVADE	<i>Présidente de l'AFDC</i>
Luca PIETROMARCHI	<i>Président de l'Université « Roma Tre »</i>
Giovanni SERGES	<i>Doyen de la Faculté de Droit - Université « Roma Tre »</i>
Giuliano SERGES	<i>Responsable scientifique « Rome 2020 » et Président CGC</i>
Julien VACHEY	<i>Vice-Président de la CJRC</i>

- APÉRITIF DE BIENVENUE (19h00) -

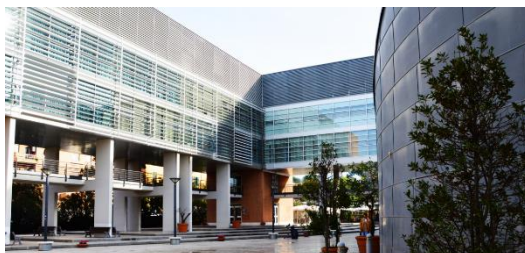
Adresse : Via Ostiense, n° 163 - 00154 Roma (RM) / Aula Magna

« R ME 2020 »

VENDREDI 29 OCTOBRE

Faculté de Droit

Université « Roma Tre »



- ACCUEIL DES PARTICIPANTS (8h30) -

L'accueil sera effectué dans le respect des dispositions anti-CoViD/19

- LE DIALOGUE DES DOCTRINES : PASSÉ ET PRÉSENT (9h15) -

Sous la présidence de Marilisa D'AMICO

Présidente de l'Association GdP

Giuliano SERGES <i>Université « Roma Tre »</i>	<i>Le « dialogue des doctrines » : introduction au colloque</i>
Marco FIORAVANTI <i>Université « Tor Vergata »</i>	<i>La pluralité des systèmes juridiques : un regard historique aux institutionnalismes français et italien</i>
Caterina SEVERINO <i>Université de Toulon</i>	<i>L'apport du dialogue des doctrines au contentieux constitutionnel</i>

- LE DIALOGUE DES DOCTRINES, DEMAIN (11h00) -

Sous la présidence d'Émilien QUINART

Ancien Président de la CJRC

Chloë GEYNET-DUSSAUZE <i>Université d'Aix-Marseille</i>	<i>La crise de la démocratie représentative : état des lieux en France</i>
Ines CIOLLI <i>Université « la Sapienza »</i>	<i>La crise de la démocratie représentative : état des lieux en Italie</i>
Jean-Philippe DEROSIER <i>Université de Lille</i>	<i>La démocratie « numérique » : problème, solution, palliatif ?</i>
Paolo PASSAGLIA <i>Université de Pise</i>	<i>Le système italien de justice constitutionnelle : crise ou succès d'un non-modèle ?</i>
Fanny JACQUELOT <i>Université Jean Monnet</i>	<i>La crise des modèles de justice constitutionnelle, état des lieux en France</i>
Marco RUOTOLO <i>Université « Roma Tre »</i>	<i>Le juge constitutionnel : gardien de la Constitution ou gardien des droits et des équilibres institutionnels ?</i>
Jordane ARLETTAZ <i>Université de Montpellier</i>	<i>La crise de la hiérarchie des normes, état des lieux en France</i>
Giovanni SERGES <i>Université « Roma Tre »</i>	<i>L'« effritement » de la hiérarchie e les risques de son maintien en usage : le cas italien</i>
Franco MODUGNO <i>Université « la Sapienza »</i>	<i>Le critère de la « compétence » peut-il remplacer celui de la hiérarchie ? Quelques réflexions sur les sources du droit et le principe démocratique</i>

◀ R ME 2020 ▶

- PAUSE DÉJEUNER (13h00) -

- REPRISE DES TRAVAUX (14h30) -

- VERS L'UNITÉ TRANSFRONTALIÈRE DU DROIT CONSTITUTIONNEL ? -

Table ronde sous la présidence de Carlo COLAPIETRO
Directeur du CRISPEL / Université de « Roma Tre » / vice-Président Ass. « Gruppo di Pisa »

Renato BALDUZZI
Université Catholique de Milan

Paolo CARNEVALE
Université « Roma Tre »

Enrico GROSSO
Université de Turin

Massimo LUCIANI
Université « la Sapienza »

Gaetano SILVESTRI
Université de Messine

Thierry DI MANNO
Université de Toulon

Manuel GROS
Université de Lille

Xavier PHILIPPE
Université « Panthéon-Sorbonne »

Marie-Claire PONTHEOREAU
Université de Bordeaux

- DÉBAT (17h30) -

Sous la présidence de Julien PADOVANI
ancien vice-président de la CJRC

Adresse : Via Ostiense, n° 163 - 00154 Roma (RM) / Aula Magna

« R ME 2020 »

SAMEDI 30 OCTOBRE

Palazzo della Consulta
Cour constitutionnelle



- ACCUEIL DES PARTICIPANTS (9h30) -

Attention : l'accès au Palais se fera au plus tard à 9h30

- REPRISE DES TRAVAUX (10h00) -

- MOTS DE BIENVENUE -

Giancarlo CORAGGIO

Président de la Cour constitutionnelle

- DÉBAT -

Sous la présidence de Nicolò ZANON

Juge à la Cour constitutionnelle

avec une communication de

Laurent FABIUS

Président du Conseil constitutionnel

Les premiers 10 ans de QPC en France

- PROPOS CONCLUSIFS -

Gaetano AZZARITI | *Université « la Sapienza »*

Xavier MAGNON | *Université d'Aix-Marseille*

- FIN DES TRAVAUX (13h00) -

Adresse : Piazza del Quirinale, n° 41 - 00187 Roma (RM)

Le colloque constitue la IX^e journée d'études de la Commission de la Jeune Recherche Constitutionnelle de l'AFDC et la I^{ère} journée d'études du Comité des Jeunes Constitutionnalistes du GdP. Il a été organisé sous la responsabilité scientifique de Giuliano Serges et il est placé sous l'égide de la Commission de la jeune recherche constitutionnelle et du Comité des Jeunes Constitutionnalistes (promoteurs de l'événement), de l'Association française de droit constitutionnel, de l'Association italienne d'études sur le droit et la justice constitutionnels « Gruppo di Pisa », de l'Université de « Roma Tre » (Faculté d'excellence en Droit et Faculté de Sciences de la Formation), de l'Université franco-italienne, du Centro di Ricerca Interdipartimentale per gli Studi Politico-costituzionali e di Legislazione comparata « Giorgio Recchia », du Centre de droit et de politique comparés « Jean-Claude Escarras », en collaboration avec la Cour constitutionnelle de la République italienne et l'Ambassade de France en Italie.

Comité scientifique : Marta Cartabia (présidente), Carlo Colapietro, Maria Elisa D'Amico, Thierry Di Manno, Gohar Galustian, Anne Levade, Emilien Quinart, Marco Ruotolo, Giovanni Serges. Comité organisateur : Giuliano Serges (coordinateur), Leonardo Pace, Julien Padovani, Camilla Storace, Séverine Taisne, Julien Vachey.

LISTE DES INTERVENANTS

Jordane ARLETTAZ	<i>Professeur des Universités en Droit public à l'Université de Montpellier</i>
Gaetano AZZARITI	<i>Professeur des Universités en Droit constitutionnel à l'Université de Rome « la Sapienza »</i>
Renato BALDUZZI	<i>Professeur des Universités en Droit constitutionnel à l'Université catholique de Milan ; ancien Ministre de la Santé</i>
Marta CARTABIA	<i>Ministre de la Justice ; Ancienne Présidente de la Cour constitutionnelle ; Professeur des Universités en Droit constitutionnel à l'Université commerciale « Luigi Bocconi » ; Présidente du Comité scientifique de « Rome 2020 »</i>
Paolo CARNEVALE	<i>Professeur des Universités en Droit public à l'Université de Rome « Roma Tre » ; ancien Président de l'Association « Gruppo di Pisa » ; ancien directeur du CRISPEL</i>
Ines CIOLLI	<i>Maître de conférences à l'Université de Rome « la Sapienza »</i>
Carlo COLAPIETRO	<i>Professeur des Universités en Droit public à l'Université de Rome « Roma Tre » ; directeur du CRISPEL ; vice-Président de l'Association « Gruppo di Pisa »</i>
Giancarlo CORAGGIO	<i>Président de la Cour constitutionnelle ; ancien Président du Conseil d'État</i>
Marilisa D'AMICO	<i>Professeur des Universités en Droit constitutionnel à l'Université de Milan ; Présidente de l'Association « Gruppo di Pisa »</i>
Jean-Philippe DEROSIER	<i>Professeur des Universités en Droit public à l'Université de Lille ; Membre de l'Institut Universitaire de France</i>
Thierry DI MANNO	<i>Professeur des Universités en Droit public à l'Université de Toulon ; Doyen honoraire de la Faculté de Droit ; Directeur du CDPD-JCE</i>
Laurent FABIUS	<i>Président du Conseil constitutionnel ; ancien Président de l'Assemblée nationale ; ancien Premier ministre</i>
Marco FIORAVANTI	<i>Maître de conférences en Histoire du Droit médiéval et moderne à l'Université de Rome « Tor Vergata » ; Directeur de Programme au Collège International de Philosophie</i>
Massimiliano FIORUCCI	<i>Professeur des Universités en Pédagogie générale et sociale à l'Université de Rome « Roma Tre » ; Doyen de la Faculté de Sciences de la Formation</i>
Gohar GALUSTIAN	<i>Doctorante et ATER à l'Université de Montpellier ; Présidente de la CJRC</i>
Chloë GEYNET-DUSSAUZE	<i>Docteur en Droit public et enseignante-chercheuse contractuelle auprès de l'Université d'Aix-Marseille ; qualifiée aux fonctions de maître de conférences</i>
Manuel GROS	<i>Professeur émérite en Droit public de l'Université de Lille ; Doyen honoraire de la Faculté « Alexis de Toc-</i>

« ROME 2020 »

Enrico GROSSO	<i>Professeur des Universités en Droit constitutionnel à l'Université de Turin</i>
Fanny JACQUELOT	<i>Maître de conférences HDR en Droit public à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne</i>
Anne LEVADE	<i>Professeur des Universités en Droit public à l'Université de Paris « Panthéon-Sorbonne » ; Présidente de l'Association française de Droit constitutionnel</i>
Massimo LUCIANI	<i>Professeur des Universités en Droit public à l'Université de Rome « la Sapienza »</i>
Xavier MAGNON	<i>Professeur des Universités en Droit public à l'Université d'Aix-Marseille ; Directeur de l'Institut Louis Favoreu</i>
Franco MODUGNO	<i>Juge à la Cour constitutionnelle ; professeur émérite en Droit constitutionnelle de l'Université de Rome « la Sapienza »</i>
Julien PADOVANI	<i>Maître de conférence en Droit public à l'Université de Paris I « Panthéon-Sorbonne » ; ancien vice-Président de la CJRC</i>
Paolo PASSAGLIA	<i>Professeur des Universités en Droit comparé à l'Université de Pise</i>
Xavier PHILIPPE	<i>Professeur des Universités en Droit public à l'Université de Paris « Panthéon-Sorbonne » ; Co-directeur du CRDC Sorbonne Constitutions & Libertés</i>
Luca PIETROMARCHI	<i>Professeur des Universités en Littérature française à l'Université de Rome « Roma Tre » ; Président de l'Université</i>
Marie-Claire PONTTHOREAU	<i>Professeur des Universités en Droit public à l'Université de Bordeaux</i>
Emilien QUINART	<i>Maître de conférence en Droit public à l'Université de Paris I « Panthéon-Sorbonne » ; ancien Président de la CJRC</i>
Marco RUOTOLO	<i>Professeur des Universités en Droit constitutionnel à l'Université de « Roma Tre » ; vice-Président de l'Université</i>
Giovanni SERGES	<i>Professeur des Universités en Droit constitutionnel à l'Université de Rome « Roma Tre » ; Doyen de la Faculté de Droit ; secrétaire de l'Association italienne de Droit constitutionnel</i>
Giuliano SERGES	<i>Docteur en Droit public des Universités de Pise et de Toulon ; Post-doctorant chargé d'enseignement en Droit constitutionnel à l'Université de Rome « Roma Tre » ; Président du CGC</i>
Caterina SEVERINO	<i>Professeur des Universités en Droit public à l'Université de Toulon</i>
Gaetano SILVESTRI	<i>Président de l'Association italienne de Droit constitutionnel ; ancien Président de la Cour constitutionnelle ; professeur émérite de Droit constitutionnelle de l'Université de Messine</i>
Julien VACHEY	<i>Doctorant en droit public à l'Université de Toulon ; ATER à l'Université de Nice ; vice-Président de la CJRC.</i>
Nicolò ZANON	<i>Juge à la Cour constitutionnelle ; professeur des Universités en Droit constitutionnel à l'Université de Milan</i>

« R ME 2020 »

INFORMATIONS PRATIQUES

*En raison des dispositifs de lutte anti-covid, la capacité d'accueil des salles du colloque est limitée à 50%. Pour cette raison, pour pouvoir y participer, il est **essentiel** de s'inscrire **avant le 17 octobre 2021**, en remplissant le formulaire disponible à l'adresse suivante :*

gruppodipisa.it/roma2020

*L'accès aux différents lieux du colloque est soumis à un contrôle de la température corporelle et à la présentation d'un **passport sanitaire** au format européen (avec un QR Code). Les participants devront maintenir une distanciation physique d'au moins un mètre et porter un masque de protection individuelle pendant toute la durée de l'événement.*

*Au moment d'envoyer la demande d'inscription, les participants devront fournir une photo**, une adresse mail et un numéro de téléphone***.*

Un service de traduction simultanée est prévu le vendredi 29 octobre et le samedi 30 octobre. Le colloque sera également retransmis en direct sur les supports de communication des institutions partenaires. Plus d'informations sur gruppodipisa.it/roma2020.

La faculté de droit de l'Université « Roma Tre » et la Cour constitutionnelle sont facilement accessibles via la ligne B du métro de Rome (arrêt San Paolo pour Roma Tre, arrêt Cavour pour la Cour constitutionnelle).

Pour plus d'informations et de mises à jour, veuillez-vous référer à la page :

gruppodipisa.it/roma2020

Pour contacter le responsable scientifique : giuliano.serges@uniroma3.it

*** La photo sert à créer un badge qui sera délivré après la première vérification du « pass sanitaire » et qui permettra d'éviter que cette vérification ne soit répétée à chaque entrée et sortie du bâtiment.*

**** L'adresse mail et le numéro de téléphone sont requis dans le cadre du dispositif anti-Covid, au cas où il serait nécessaire de procéder au traçage des cas.*